



Ecole La Villeneuve
6 rue de la Villeneuve
78 970 Mézières sur Seine

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ECOLE du 17 octobre 2022

Personnes présentes:

enseignants: Mmes Cambon, Chavigny, Thelliez, Rigaldo, Vintenon, Rallo, MM. Hénin, Cambon

parents d'élèves élus: Mmes Baugé, Granday, Alves, Szukics, Fleury, MM. Queffelec, Alves

maire: M. Fontaine

ajointe maire affaires scolaires: Mme El Houari

service enfance et jeunesse: M. Bernard

services techniques: M. Farez

personnes excusées: Mme Leclercq (inspectrice), M. Dauzet

1. Elections au conseil d'école

Il n'y avait qu'une liste et le vote était exclusivement par correspondance. Le taux de participation a été de 48,63% : les 8 sièges ont été attribués à l'APEIV.

2. Règlement intérieur de l'école

Lu et approuvé à l'unanimité, il sera effectif à compter du 07/11/2022.

Un ajout a été fait concernant le programme PHARE: programme de lutte contre le harcèlement à l'école.

Distribué et collé dans chaque cahier de liaison, il devra être signé par les familles.

La charte de la laïcité sera jointe à ce règlement.

3. Rentrée scolaire

A ce jour, 200 élèves sont scolarisés sur notre école:

PS/GS (30: 16+14) avec Mme Rigaldo, MS (28) avec Mme Vintenon, GS/PS (30: 16+14) avec Mme Thelliez, CP (22) avec Mme Cambon/ Mme Rallo, CE1 (20) avec M. Hénin, CE2 (25) avec M. Cambon, CM1 (23) avec M. Dauzet, CM2 (22) avec Mme Chavigny.

Petit rappel, les élèves de maternelle ont les mêmes horaires d'entrée et de sortie que les élèves d'élémentaire. Pour le confort de tous, il est important de bien être à l'heure.

La subvention pour l'achat de fournitures scolaires, livres, ... versée par la mairie est de 48€ par élève en élémentaire et de 43€ par élève en maternelle. Cette subvention permet d'acheter le matériel scolaire pour chaque classe et de ne demander aux familles qu'une liste de fournitures minimale.

La mairie a recruté une ATSEM dite « volante »: elle assure le remplacement des ATSEM malades sur la commune. Quand elle n'est pas en remplacement, elle assure une mission d'AVS sur les écoles. C'est le cas sur notre école, deux après-midis par semaine. C'est vraiment un plus pour les écoles car il peut y avoir un délai assez long avant que les procédures d'accompagnement éducation nationale se mettent en place. La maternelle est la première à en pâtir.

Afin d'accompagner tous nos élèves au mieux dans leurs apprentissages, notre structure pédagogique comprend 2 classes de PS/GS. Le dortoir, trop petit, a dû être étendu à la salle de motricité.

Les 2 ATSEM de l'école sont sur ces deux classes le matin et assurent chacune la surveillance d'un des dortoirs l'après-midi. La classe de MS fonctionne sans ATSEM.

La mairie ne donnera pas suite à notre demande d'ATSEM supplémentaire le coût engagé sur un long terme étant trop élevé.

Ce manque tâchera d'être comblé au fil de l'année par la présence de stagiaires et par le recrutement d'un candidat au service civique. Mais notre école étant excentrée par rapport à la gare, nous avons peu voire pas de candidats.

4. Evaluations nationales CP/CE1

Les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations fin septembre. Un retour aux familles est en cours.

5. Organisation de l'APC au sein de l'école

En ce début d'année, l'APC (aide personnalisée complémentaire) a été proposée de la MS au CM2. Les heures d'APC se répartissent sur trois grands domaines: aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages, aide au travail personnel, mise en œuvre d'une activité en lien avec le projet d'école.

Cette aide peut avoir lieu le soir (16h30-17h30) ou le midi (11h45-12h15 / 12h45-13h15).

Le conseil des maîtres propose et organise cette aide en groupes de besoins. Les familles sont libres d'accepter ou non cette aide.

6. RASED / Médecine scolaire

Monsieur Thiébault, psychologue scolaire, intervient sur notre école à la demande des enseignants ou des parents.

Madame Duigou, enseignante RASED, prendra en charge des petits groupes d'élèves sur le temps scolaire. Elle s'adresse plus particulièrement aux élèves de GS, CP et CE1.

Tous deux participent aux équipes éducatives.

Pour les PAI, les demandes doivent passer par le CMS des Mureaux qui transmet, après, à l'école, les différents documents.

[Centre Médico Scolaire Paul Raoult - Parc de Bécheville 78 130 LES MUREAUX

Tél : 01 30 22 27 48

cms.lesmureaux@ac-versailles.fr]

En cas de doute, s'adresser à la directrice qui vous guidera vers le bon interlocuteur.

7. PPMS / Exercice incendie

Le PPMS a été mis à jour.

Un exercice de sécurité incendie a été réalisé fin septembre sur les 3 bâtiments de l'école.

Nous sommes en **plan vigipirate renforcé**: ne pas s'attarder devant l'école. En maternelle, un seul parent doit accompagner son enfant à la porte du bâtiment. Les élèves doivent être déposés et repris rapidement.

Bien respecter les horaires d'entrée et de sortie qui demeurent inchangés.

Le matin, les portes ferment à 8h30!

8. Rencontres et communication avec les parents

Une réunion d'informations a eu lieu en septembre dans chaque classe. Dans la mesure du possible, nous essayons d'éviter les chevauchements entre les différentes réunions.

Chaque famille peut prendre rendez-vous avec l'enseignant de son enfant durant l'année scolaire.

Le blog de l'école <http://blog.ac-versailles.fr/villeneuvezezieres> est à consulter régulièrement.

Nous vous avons présenté les grandes lignes de notre projet d'école en juin. Notre inspectrice vient de nous faire un retour sur ce projet. Le conseil des maîtres se réunira à la mi-novembre pour arrêter sa version finale.

Les CP et les CM2 vont à la piscine de Porcheville depuis le 17 octobre.

Cette année, les élèves s'y rendront les lundi et jeudi du 17 octobre au 1er décembre. Merci à la mairie qui finance les 10 séances de piscine et le transport en car.

La kermesse de l'école, organisée par l'APEIV, a eu lieu le samedi 24 septembre 2022.

La journée s'est bien déroulée.

Au cours de l'année scolaire, le livret scolaire de votre enfant vous sera remis deux fois en élémentaire (papier et numérique) et en maternelle (papier), dont une remise en mains propres lors de la journée portes ouvertes qui aura lieu le vendredi 23 juin 2023.

Pour les CM2, la remise du livret en main propre aura lieu en janvier.

Le livret numérique est accessible par chaque famille en se connectant à EduConnect et/ou directement à France Connect avec son identifiant et son mot de passe.

Ce livret complète les cahiers, les évaluations et divers travaux qui vous sont transmis tout au long de l'année.

La coopérative scolaire est financée par les dons des familles, par un pourcentage sur la vente des photos de classe.

Elle est utilisée pour le fonctionnement des 8 classes: achat de petits matériels: cuisine, jardinage, travaux manuels divers, ...en lien avec les différents projets de classe, financement des sorties.

Au 30 septembre, son montant s'élève à 3 977€.

Il y a encore 1 000€ de factures en attente.

500 € ont été portés à notre crédit par une entreprise parisienne (lieu de travail de l'un de nos parents d'élèves) pour soutenir le financement d'une classe de découverte concernant les CP et les CM2 (centre du Gué de Frise à Arquian du 27 au 31 mars). Un marché de Noël aura lieu le vendredi 9 décembre pour récolter des fonds sur la place de la mairie.

D'autres actions seront proposées prochainement.

Jusqu'à la rentrée 2020, nous intégrions à nos budgets sorties la subvention mairie (autrefois versée par la caisse des écoles): 468€ pour chaque classe de maternelle et 20% du montant des sorties en élémentaire (ce qui finançait le transport en bus).

A cela, une subvention supplémentaire « classe de découverte » pouvait s'ajouter, si nécessaire. Elle était répartie au quotient familial, ce qui permettait une baisse du prix du séjour conséquente pour les familles les plus défavorisées.

L'an dernier, en mai, la mairie s'est engagée sur le paiement d'un car en maternelle (500€) et d'un car en élémentaire (500€).

Monsieur le Maire propose une somme par classe dédiée aux sorties, pour la maternelle comme pour l'élémentaire. Pour la classe de découverte, une somme par élève sera également proposée.

Une réponse courant décembre devrait nous être apportée quant au montant de ces sommes afin que nous puissions organiser au mieux nos différentes sorties.

Une intervention de Véolia, proposée par la mairie, a permis aux élèves de CM1 et de CM2 de participer à des ateliers sur le thème de l'eau. Ceux-ci étaient de qualité et bien adaptés à leur public.

Après une campagne un peu rapide, les élections du conseil municipal des jeunes (CMJ) se sont tenues sur notre école le lundi 10 octobre. Les élèves élus ont été installés dans leur fonction lors d'une cérémonie officielle à la mairie le samedi 15 octobre.

9. Ménage / Suivi des travaux

Concernant le ménage, la situation reste compliquée mais la directrice est en contact régulièrement avec la mairie pour que la situation se stabilise et s'améliore.

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement prévu sur l'école. Il concernera la création d'un petit parking rue de Chauffour en dépose minute, l'agrandissement de la cantine et l'aménagement d'un espace de 140m² (salle de sport, garderie) à la place des deux bungalows existants. Cette proposition d'aménagement s'est faite en amont en concertation avec les différents partenaires (école, périscolaire, ...)

10. Services périscolaires

Depuis la rentrée 2022, un temps d'activité physique quotidienne (APQ) doit être organisé dans la journée de l'enfant (école et/ou périscolaire).

Sur le temps scolaire, une petite partie de ces activités est pratiquée sur le temps de récréation avec des ateliers (basket, ping-pong, foot et autres jeux de ballon).

D'autres activités sont pratiquées durant la pause méridienne de 2h.

Une activité vélo, destinée aux élèves du CP au CM2, a commencé lundi 17 octobre sur ce temps de cantine. Elle se déroulera en trois temps. La seconde intervention aura lieu sur le temps scolaire et la troisième sur le temps périscolaire, un mercredi.

11. Questions diverses

Une discussion s'est ouverte sur les sanctions données aux élèves quand ils ne respectaient pas les règles de vie de la collectivité ainsi que sur les élèves qui s'ennuient en classe.

12. Date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 7 février 2023 à 18h00.

[Le compte-rendu du conseil d'école est publié sur le site de la mairie et affiché au niveau du portail de l'école.](#)

[Il sera diffusé par mail auprès de chaque famille et sera publié sur le blog de l'école.](#)